

Irri.pl@ine

N° 38 – 09 avril 2009 – 2 pages

Voici votre numéro mensuel

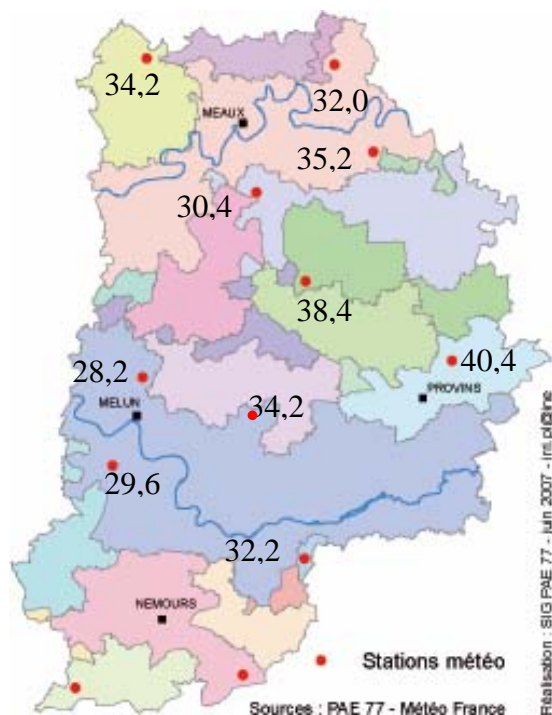
METEO

Le mois de mars prolonge la tendance d'un déficit hydrique important sur l'hiver, ne permettant pas une bonne recharge des nappes. Avec un déficit pluviométrique de 28 mm ce mois-ci, par rapport aux 30 dernières années, le cumul de déficit depuis le 01 octobre se monte à 95 mm sur la même période.

Les futures pluies seront absorbées par la végétation, et ne contribueront plus à la recharge des nappes.

Les températures toujours basses avec une moyenne de 7,0°C, n'ont pas favorisé le démarrage de la végétation.

Le vent a accentué les ETP au cours du mois de mars. Avec 1,7 mm/j de moyenne, elles sont légèrement supérieures à la moyenne des 20 dernières années.



Pluies (mm) du 1^{er} au 31 mars 2009

CULTURES

GESTION SUR LA NAPPE DE CHAMPIGNY

La nappe de Champigny est une nappe prioritaire au niveau du bassin Seine-Normandie. Son niveau actuel oblige l'administration à prendre des mesures pour pallier à son déficit. 2 systèmes sont proposés aux irrigants :

- Une **gestion individuelle** de votre irrigation soumise aux **arrêtés préfectoraux** en vigueur. Actuellement, la nappe de Champigny est en situation de crise renforcée. Un arrêté préfectoral en cours de signature stipule un arrêt de l'irrigation pour les grandes cultures et des restrictions horaires pour les spécialisés.
- Une **gestion collective** de l'irrigation, basée sur le volontariat des irrigants, permet l'utilisation de **règles de gestion et de restrictions différentes**. Suite aux démarches entreprises par vos responsables, l'année 2009 a été choisie comme année test pour la mise en œuvre de la gestion quantitative avec des mesures qui évolueront en 2010.

✓ Collecte des besoins 2009

Suite à la réunion d'information de Clos Fontaine, vous avez reçu un courrier vous informant d'un choix pour la campagne 2009, avec une réponse impérative avant le 5 avril.

Malgré de nombreuses réponses, il **manque encore quelques irrigants**. Il est encore temps de nous renvoyer les formulaires. Si vous ne les avez pas reçus, n'hésitez pas à nous contacter pour les recevoir.

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Christine MONTIN.

Tel. : 01 64 79 30 84 – Fax : 01 64 37 17 08. Email : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

✓ Règles de la gestion 2009

La zone de Champigny est divisée en 2 secteurs :

- **Un secteur Ouest** suivi par le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard actuellement en **situation de crise renforcée**.
- **Un secteur Est** suivi par le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron actuellement en **situation de crise**.

A titre exceptionnel pour 2009 et en raison d'un seuil de crise renforcée sur une partie de la zone de Champigny, des restrictions spécifiques ont été mises en place pour 2009.

Quelle que soit la zone (Est ou Ouest) le coefficient de restriction appliqué sur le volume initial est le suivant :

Dès franchissement du :	Grandes cultures	Exploitations spécialisées (maraîchage, horticulture, pépinière, gazon et arboriculture)
Seuil d'alerte	- 5 %	aucune restriction
Seuil de crise	- 20 %	aucune restriction
Seuil de crise renforcée	- 40 %	- 5 %

✓ Modalités de la gestion 2009

Un volume maximal pour l'irrigation a été défini sur la zone de Champigny et correspond à 3,3 millions de m³.

La gestion se réalise en 5 étapes :

① Chaque irrigant précise auprès de la Chambre d'Agriculture, ses besoins pour l'année 2009, en fonction des surfaces par culture irriguée. Le formulaire de demande d'attribution individuel de volume pour l'irrigation agricole en 2009, donne des volumes/ha en fonction des différentes cultures. Les surfaces doivent être en adéquation avec la déclaration PAC.

② La Chambre d'Agriculture compare la somme des besoins exprimés avec le volume affecté à l'agriculture en base nappe pleine.

Si les besoins sont supérieurs, une restriction linéaire sur toutes les cultures sera appliquée selon le rapport volume global / besoins globaux.

③ La CA 77 transmet les besoins à la DDEA.

④ La DDEA notifiera à chaque irrigant son volume de base, et le volume attribué en fonction du coefficient appliqué sur le secteur concerné.

⑤ Chaque irrigant devra transmettre à la CA77 tous les 1^{ers} et 15 de chaque mois l'index de son compteur. Cet index sera la base de calcul du reste à prélever dans le cas de franchissement d'un seuil en cours de campagne. Ce calcul résulte de la formule suivante :

$$Q(t) = (Q(0) - C(t)) \times (1 - S(x))$$

avec

Q(t) : Volume initial

Q(0) : Volume restant à disposition

C(t) : Volume consommé au moment du franchissement de seuil

S(x) = Coefficient de restriction (5, 20 ou 40 %)

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

Pour la **nappe de Beauce**, le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,83 m au 05 avril 2009, soit légèrement sous le seuil S2 (105,6 m).

Pour la **nappe de Champigny**

Le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 47,51 m au 06 avril 2009. Ce niveau reste autour du seuil de crise renforcée (47,60 m).

Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indique 122,47 m (cote NGF) au 06 avril 2009. Cette zone est en seuil de crise.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture Ile-de-France Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et de la Mission Développement Agricole et Rural
Toute rediffusion et reproduction interdites